

**Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE**

LE PRÉSIDENT

PHILIPPE RICHERT
*ANCIEN MINISTRE***Madame Ségolène ROYAL**
Ministre de l'Environnement, de
l'Énergie et de la Mer
HOTEL DE ROQUELAURE
246, Boulevard Saint Germain

75007 - PARIS

Strasbourg

06 JUIN 2016

 Madame la Ministre,

Le Conseil Régional d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine est représenté à la Commission de Suivi de Site (CSS) de STOCAMINE, site d'enfouissement de déchets dangereux ultimes situé à WITTELSHEIM. Les deux dernières réunions de la CSS qui ont eu lieu en octobre 2015 et en avril 2016, ont fait état d'évolutions sur lesquelles je souhaite attirer votre attention.

En effet, la nature des déchets et les quantités d'éléments chimiques dangereux stockés dans la mine évoluent. Si des explications peuvent être apportées au regard de la typologie des analyses chimiques menées par le passé et existantes actuellement, cela ne présage pas de la représentativité des colis déjà extraits et je ne demeure pas moins inquiet quant à la découverte de résidus de pesticides par exemple. Egalement, je souhaite que toutes les solutions techniques soient étudiées afin de parer à l'effondrement de certains toits et à la maîtrise des fissures majeures afin de poursuivre le déstockage engagé, et ce dans le respect des conditions de travail des différents salariés.

Par ailleurs, en janvier 2015, les Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) ont déposé un dossier de demande de prolongation de l'autorisation de stockage pour une durée illimitée. L'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable dans son avis rendu le 9 septembre 2015, préconise une meilleure connaissance des déchets enfouis et de leur caractère ultime ainsi qu'une modélisation plus précise du transfert des substances toxiques vers la nappe phréatique d'Alsace, notamment en cas de rupture de la barrière d'étanchéité. Je retiens qu'elle insiste sur la transparence de ces différentes démarches et la restauration d'un climat de confiance dans ce dossier.

Je partage ces préconisations et vous renouvelle ainsi la position du Conseil Régional que j'avais déjà pu vous faire parvenir il y a 4 ans. En effet, en octobre 2011, la séance plénière du Conseil Régional d'Alsace avait adopté une motion demandant au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Logement et des Transports de démarrer immédiatement les études de mise en œuvre de la réversibilité du stockage, de s'engager sur un calendrier de déstockage complet, de permettre de forger une technique de déstockage au fur et à mesure des difficultés rencontrées et de traiter le bloc 15 en fonction de la situation réelle.

Vous connaissez l'importance du patrimoine naturel trinational que revêt la nappe phréatique rhénane. Il s'agit d'une ressource cruciale pour les industriels, les citoyens et les agriculteurs. La nappe rhénane est toutefois vulnérable en raison de sa connexion avec les cours d'eau et les sols.

Je me permets également d'insister sur la nécessité de mener les débats à venir en toute transparence et à l'écoute des différentes parties prenantes. A cet effet, il serait utile de renouveler la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

L'Etat français étant actionnaire des MDPA, et suite à vos engagements de retrait de 93% du mercure enfoui, je vous invite à prendre toutes les mesures nécessaires et relevant de votre responsabilité afin que la gestion de ce site puisse préserver la santé des populations et la nappe phréatique rhénane.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Bien à vous



Philippe RICHERT